Recrutement de personnes non qualifiées
Soutien aux directions d'école

Les défis à relever pour pourvoir les postes dans les écoles obligatoires sont importants. Si l'on ne parvient pas à recruter des enseignant·es qualifié·es, il devient particulièrement difficile de maintenir la qualité de l'enseignement dans les écoles publiques.
Avec ce document, Formation Berne et l'Association des directions d'école du canton de Berne (VSL Bern) proposent une aide aux directions d'école pour pourvoir les postes vacants par du personnel non qualifié en période de pénurie d'enseignant·es.

Lors de l'engagement de personnes sans diplôme d'enseignement, les points suivants sont particulièrement importants :

Lors de la procédure de candidature

- Rencontrer personnellement le / la candidat·e – éviter absolument les engagements sans rencontre personnelle
- Dans tous les cas, demander des références
- Demander un extrait spécial du casier judiciaire
- Accorder de l'importance aux compétences sociales et personnelles (particulièrement important compte tenu du manque de compétences spécifiques dans l'enseignement)
- Recommander au / à la candidat·e de visiter une classe afin qu'il / elle se rende compte de la situation réelle.

Lors de la procédure d'engagement

- Dans la décision d'engagement, il est impératif de fixer des conditions concrètes concernant la formation. (cf. modèle de décision d'engagement INC)
- Utiliser la période probatoire de 6 mois.
- Prévoir à temps la prolongation de la période probatoire si la période d'évaluation est écourtée en raison d'une absence au travail (par exemple pour cause de maladie)
- Les enseignant·es sans diplôme doivent également être engagé·es pour une durée indéterminée.

Durant la période probatoire

- Il est impératif de mettre à profit la période probatoire pour vérifier si l'enseignant·e dispose des compétences requises et si la collaboration avec les collègues, la direction de l'établissement, les parents, etc. fonctionne bien.
- Profiter de la période probatoire pour assister à des cours.
- Exiger de l'enseignant·e qu'il /elle fasse preuve de responsabilité (travail autonome, demande ciblée d'aide auprès d'enseignant·es formé·es, etc.).
- Informer sur les offres de soutien de la HEP BEJUNE (notamment l'accompagnement) et éventuellement demander à y participer.

- Si une personne ne remplit pas les exigences de base pour l'enseignement et le fonctionnement de l'école, réagir pendant la période probatoire et prononcer la résiliation.

Une fois la période probatoire passée

- Organiser régulièrement des entretiens d'évaluation avec le personnel, les documenter et les verser au dossier personnel.
- Discuter suffisamment tôt de la question de la qualification complémentaire et indiquer les différentes voies d'accès.
- Vérifier régulièrement le respect des conditions imposées et réagir en conséquence en cas de non-respect, ne pas attendre
- Une résiliation n'est pas possible sans raison valable.

Soutien des associations

La VSL Berne et Formation Berne sont conscientes que le recrutement de personnel pour les écoles est un défi de taille et que les directions d'école sont soumises à des pressions de toutes parts (les enseignant·es aussi).
Les postes éventuellement vacants ne sont pas seulement le problème de la direction de l'école. L'administration est également responsable. C'est pourquoi elle doit impérativement être impliquée à un stade précoce.
Les inspections scolaires, Formation Berne et l'association des directions d'école du canton de Berne (VSL Bern) vous apportent leur soutien.

Association professionnelle des directions d'école du canton de Berne
Formation Berne, fraction directions d’école

Février 2025